Image not found or type unknown

Gestion du foyer suite a un placement en EPADH

Par **jean yves**, le **21/07/2014** à **19:05**

Bonsoir
en quelques mots j'explique la situation , je suis le fils de la personne concernée , mon beau père est actuellement placé en EPADH et il ne reviendra plus jamais au domicile familiale , ma mère :elle vie au foyer, mais ce n'est pas son bien , il appartient a son époux , le problème c'est qu'à ce jour elle passe pratiquement la totalité des revenus pour payer l'établissement de son époux , et de plus ,elle a une santé très fragile ,et elle aussi bénéficie de l APA
ma question est la suivante est ce que ma mère peut mettre la maison en location pour pouvoir payer un éventuel placement en maison de retraite , sachant qu'il ont fait un donation au dernier vivant
est ce que quelqu'un peut me renseigner sur ce qui est possible de faire dans cette situation
merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés